

N° 852 - PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DU RESEAU D'EGOUT POUR LE BATIMENT
P.L.R. -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bâtiment PLR de 16 logements construit par la Société d'H.L.M. de l'EST devait être relié sur le réseau du Lotissement "Au Chêne". Le coût était de 24.695,81 Frs. Afin de viabiliser des parcelles de terrain communal et de les rendre constructibles, il a été demandé à la Société d'H.L.M. de modifier le tracé et de l'allonger jusqu'au chemin du Bon Curé. Le coût de l'opération est de 52.707,25 Frs. La Société d'H.L.M. demande la participation de la commune en raison des frais plus élevés qui lui sont imposés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- une participation qui sera déterminée par convention sera versée à la Société d'H.L.M. de l'EST, pour la construction du réseau d'égout desservant le bâtiment de 16 logements P.L.R. à charge par la Commune de récupérer cette somme sur les terrains bénéficiant de cet assainissement.